



Politique criminelle

Licence AES - Parcours Développement Social

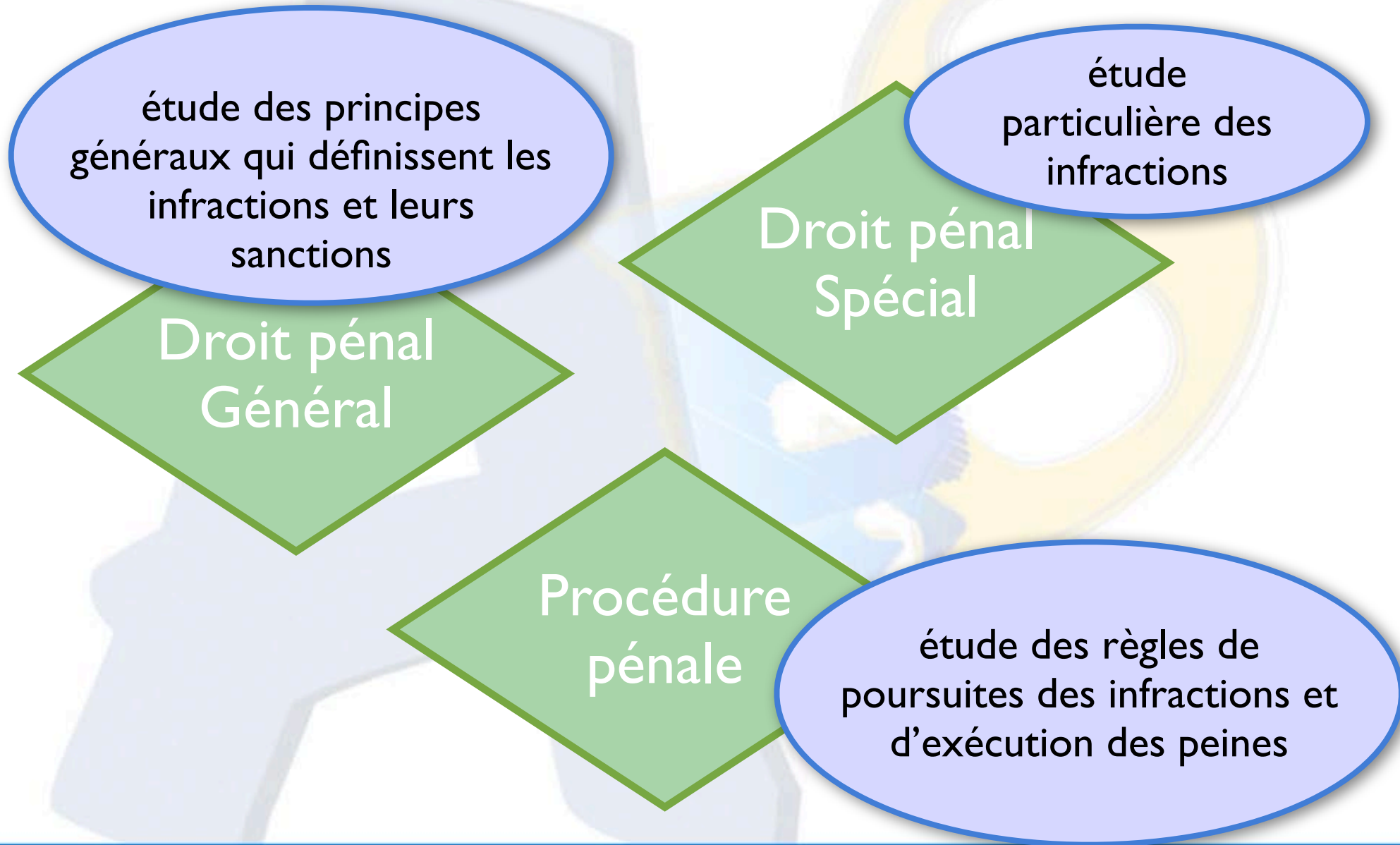
Plan des séances

- ❑ Introduction: Histoire du droit pénal, enfance coupable enfance en danger
- ❑ Principe généraux du droit pénal
- ❑ Organisation judiciaire en matière pénale
- ❑ L'auteur de l'infraction
- ❑ L'élément matériel de l'infraction

Introduction: Les mutations du droit pénal

L'exemple du débat sur la prise en charge des mineurs

L'organisation de droit pénal



Les principes du droit pénal

- Principe de légalité: *Nullum crimen, nulla poena sine lege*
- Principe de personnalité des peines
- Principe de proportionnalité

Les éléments constitutifs des infractions

- Élément légal
- Élément matériel
- Élément moral

Classification des infractions selon leur nature

- Crime (réclusion à temps - 15 à 30 ans ou à perpétuité)
- Délit (emprisonnement jusqu'à 10 ans)
- Contravention (amende d'un montant maximum de 1.500 €) - art. 131-13 C. pén.
 - 1ère classe: 38 €
 - 2ème classe: 150 €
 - 3ème classe: 450 €
 - 4ème classe: 750 €
 - 5ème classe: 1.500 €

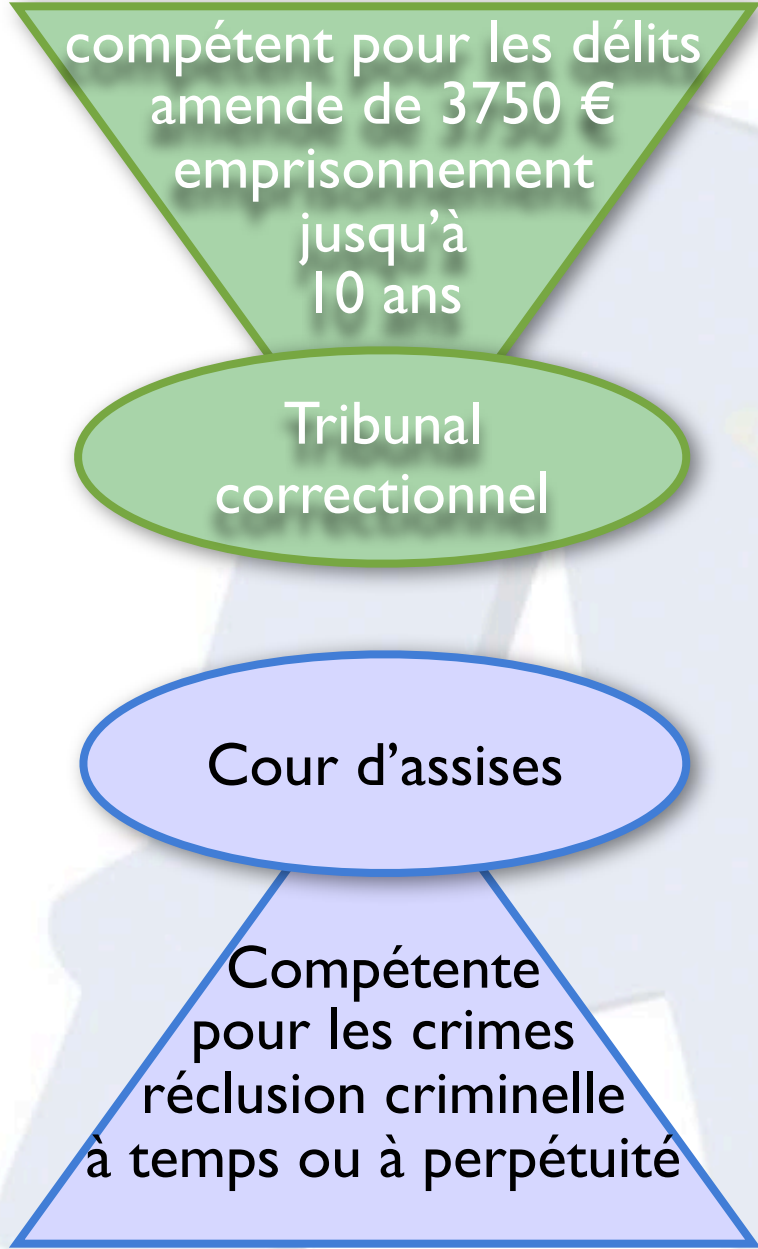
La classification des infractions selon leur objet

- ❑ Infractions contre les personnes
- ❑ Infractions contre les biens
- ❑ Infractions contre la Nation, l'État et la Paix Publique



*Procédure pénale:
L'organisation judiciaire*

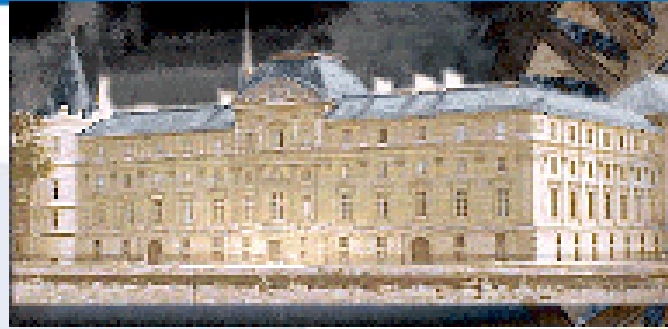
Tableau des juridictions pénales de premier degré



■ Art. R.53-40 C. proc. pén.

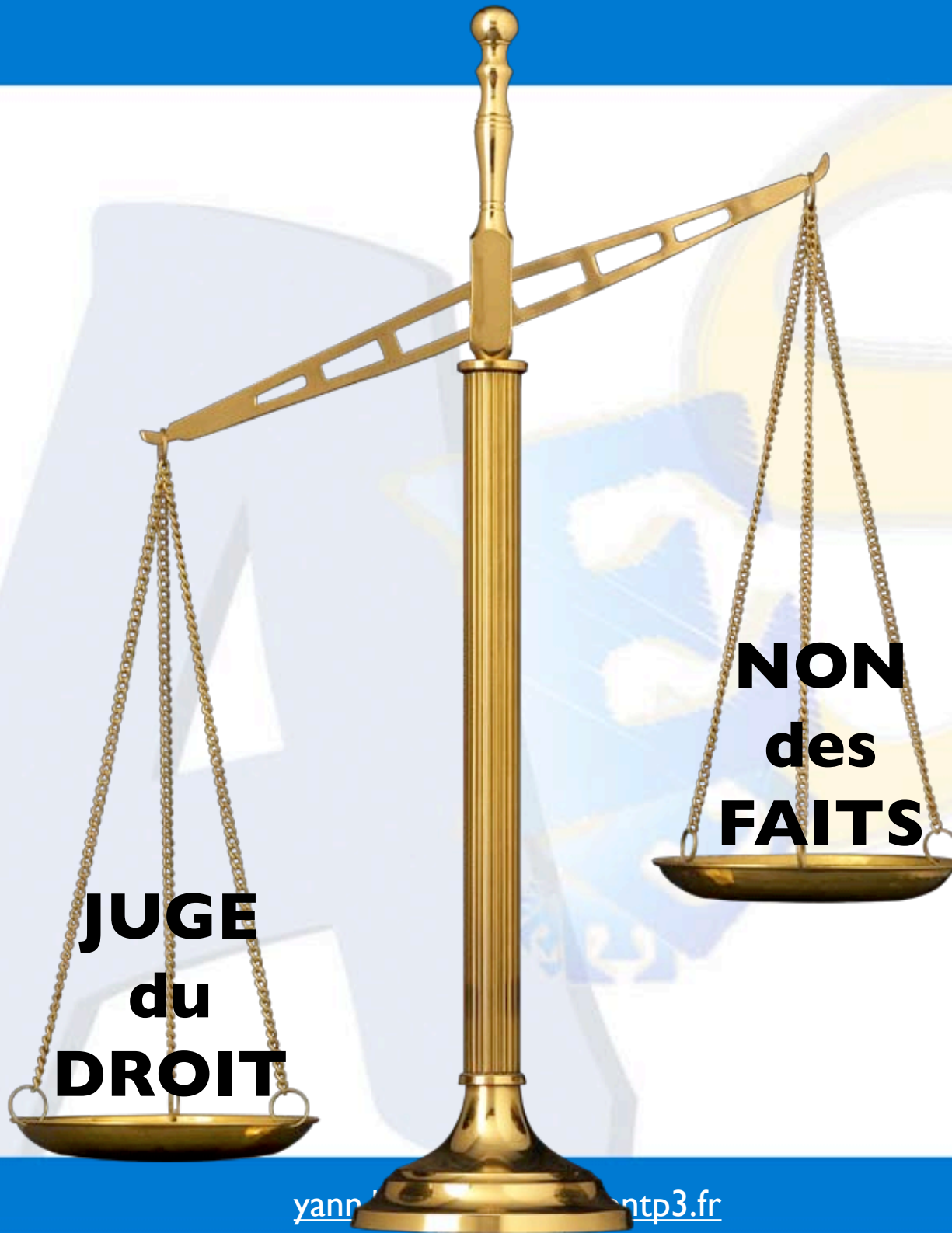
○ Contraventions C. Pén.:

- ◆ divagation des animaux dangereux, menaces et violences légères, violence avec ITT ≤ 8 jours, tapage nocturne, diffusion de messages contraires à la décence, destructions et dégradations (menaces, destructions légères, sans dommage pour les personnes), abandon d'épaves, intrusion dans les établissements scolaires, blessures et mauvais traitements sur animaux
- Contraventions C. route classe 1 à 4
- Contraventions C. sant. Publ.: interdiction de fumer dans les lieux publics, usage de stupéfiants, ivresse publique
- Police des chemins de fer



La cour de cassation





Organisation

réunion de plusieurs
chambres

chambre mixte

réunion de toutes les
chambres

Assemblée plénière

Les formations spéciales

1^{ère} ch. civ

Les chambres

ch. crim.

2^{ème} ch. civ

ch. com. et fin.

3^{ème} ch. civ

ch. soc.

Le mécanisme du pourvoi

